

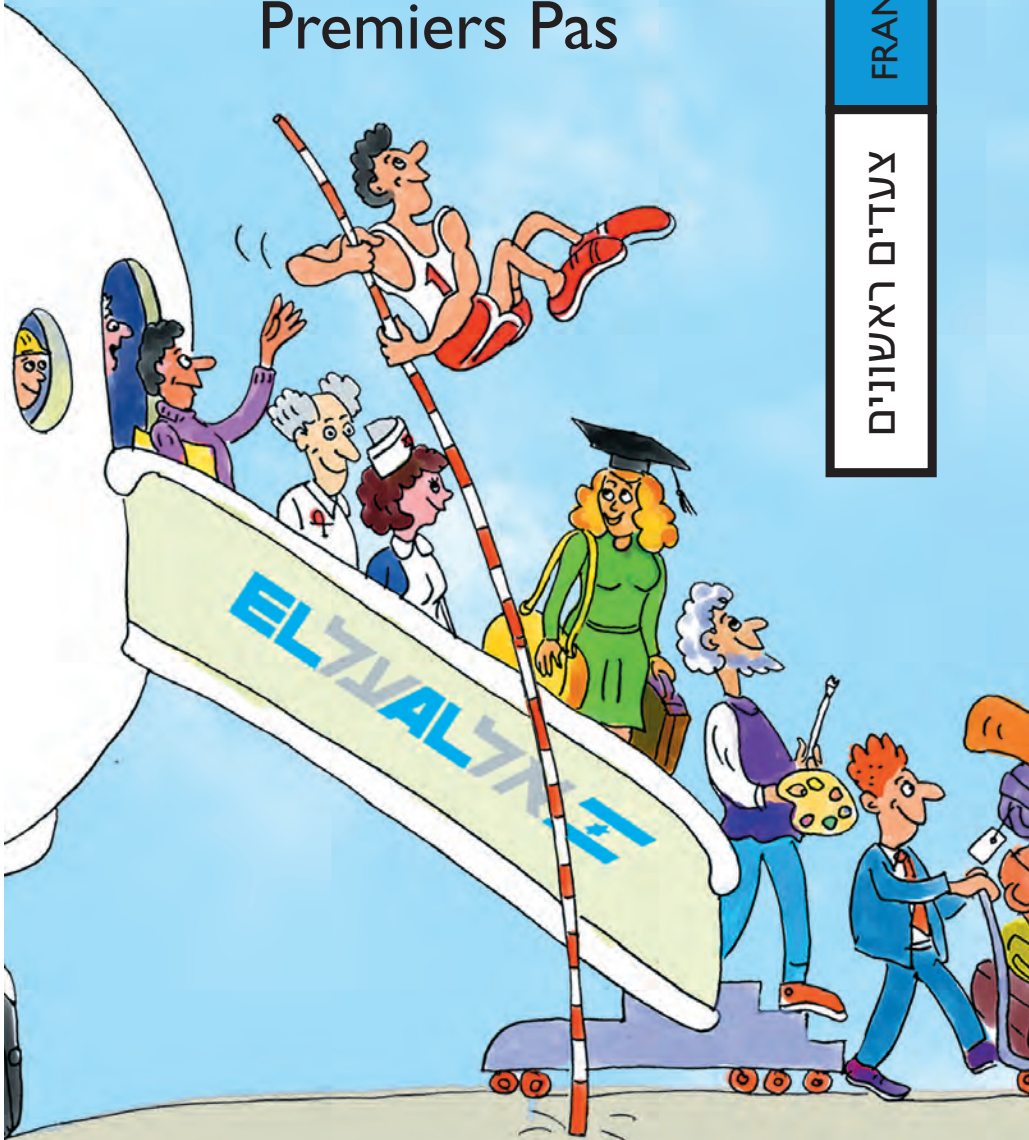


המשרד לקליטת העלייה
MINISTÈRE DE L'INTÉGRATION

Intégration: Premiers Pas

FRANÇAIS

צעדים ראשונים



Intégration: premiers pas |

Département des publications
Ministère de l'Intégration
Directrice du département: Ida Ben-Chérit
Section française :
Responsable: : Carole Dana-Picard

Jérusalem 2010 ©

N° de catalogue : 0913910030

הודפם באמצעות המדפיס הממשלתי

Table des matières

תוכן העניינים

Voeux de bienvenue !	5	ברוכים הבאים
A l'aéroport	7	בנמל התעופה
- Les premiers pas : liste des démarches	10	צעדים ראשונים
- Ouverture d'un compte bancaire	10	פתיחת חשבון בנק
- Inscription à la Caisse-maladie, <i>Koupat Holim</i> et à l'assurance- maladie, <i>bitouah briout</i>	11	רישום לביטוח בריאות וקופת חולים
- Entretien avec la conseillère personnelle du ministère de l'Intégration	13	פגישה עם יועצת קליטה
- Inscription à l' <i>oulpan</i>	15	רישום לאולפן
- Demande de la carte d'identité, <i>téoudat zéout</i>	15	תעודת זהות
- Inscription des enfants (crèches, écoles...)	17	רישום ילדים למוסדות החינוך
- Aide au logement, <i>sioua bé skhar dira</i>	18	סיוע בשכר דירה
- L'Office des étudiants	18	המינהל לסטודנטים עולים
- Demande de passeport temporaire	19	תעודת מעבר
N'oubliez pas de...	20	חשוב לזכור
Adresses utiles	23	כתובות וטלפונים
Liste des publications	38	רשימת פרסומים



Vœux de bienvenue

Cher immigrant,

vous voilà Israélien de fraîche date, *mazal tov!*

Bienvenue en Israël, *brouhim a-baïm lé Israël!*

Le département des Publications du ministère de l'Intégration a mis au point cette brochure explicative afin de vous aider durant les premiers pas de votre intégration.

Cette brochure détaille point par point la liste des premières démarches à effectuer dès les premiers jours qui suivent votre arrivée.

Dès votre arrivée vous serez guidé par une conseillère personnelle en intégration, *yoetset klita ichit*, du ministère de l'Intégration.

Elle sera présente à vos côtés afin de vous aider tout au long de vos démarches.

Vous pouvez également consulter nos brochures de base comme: « le guide de l'alya », « le guide des oulpanim », "le panier d'intégration" et bien d'autres, afin de compléter votre information. (voir liste en fin de brochure)

Nous vous adressons tous nos voeux de réussite et de bonne intégration en Israël,

bé hatslakha!

Les informations contenues dans cette brochure se basent sur des données fournies par diverses sources officielles.

Ces données sont susceptibles d'être modifiées.

En cas de non conformité entre les données publiées ici et les renseignements officiels, fournis lors de vos démarches, seuls ces derniers ont force de loi.



Le site internet du ministère de l'Intégration

Le ministère de l'Intégration met à votre disposition des informations concernant l'*alya*, et les différences services qu'ils proposent aux nouveaux immigrants et citoyens de retour. Pour y avoir accès, visitez notre site à l'adresse:

www.klita.gov.il

Cette information est disponible en Français, mais également en Hébreu, en Anglais, en Russe, et en Espagnol.

Le centre d'informations téléphoniques national:

Ce centre fonctionne 24 heures sur 24 tous les jours, hormis le chabbat et les jours de fêtes. Ce centre fonctionne en français et peut vous renseigner sur les droits des immigrants ainsi que sur d'autres services du ministère.

Pour appeler composer le: 03-973 3333



A l'aéroport Ben Gourion

Si vous êtes entré en Israël avec le statut de nouvel immigrant, *olé hadash*, vous serez accueilli à l'entrée de l'aéroport par un(e) employé(e) du ministère de l'Intégration, il (elle) vous accompagnera au contrôle des passeports, puis vous le (la) suivrez au terminal du ministère de l'Intégration, situé en haut de la sortie après le contrôle des frontières.

C'est là que commence tout le processus de votre intégration.

Liste des documents remis par le ministère :

1. Vous recevrez tout d'abord une carte avec votre **numéro d'identité**. Elle fera office de **carte d'identité provisoire** durant les premières semaines qui suivent votre arrivée.. Vous ferez plus tard la demande de la carte d'identité permanente, *téoudat zéout*, en vous rendant à l'un des bureaux du ministère de l'Intérieur. (Cf plus avant dans la brochure).

2. On vous remettra également votre **carte d'immigrant, téoudat olé**. Elle sera à présenter pour toute demande d'aide, qui, si elle est accordée, sera consignée sur la carte.

Important : veuillez vérifier que toutes les informations inscrites sur la carte soient exactes (âge des parents et des enfants, prénoms...). Les prénoms des enfants de moins de 25 ans figurent sur la *téoudat olé* des parents. Les enfants de plus de 25 ans auront droit à une carte d'immigrant individuelle.

Le *olé* monté seul, âgé de 17 à 25 ans qui est arrivé plus d'un an avant ou après (365 jours) l'*alya* de ses parents aura droit à une carte d'immigrant

3. Premier versement du *sal klita*:

Il vous sera remis une **somme d'argent liquide dont le montant est fonction de la composition de la famille (nombre d'enfants..)** et correspondant au premier versement



du *sal klita*, cette somme vous servira à faire face à vos premières dépenses ménagères. On vous remettra ensuite une « **autorisation** » de virement bancaire donnant droit à **une certaine somme d'argent**. Pour pouvoir l'encaisser vous devrez vous rendre à la banque de votre choix et ouvrir un compte (voir plus avant dans la brochure).

Remarque:

Les autres versements mensuels du *sal klita* se feront directement sur votre nouveau compte.

Le montant des sommes attribuées est fonction de la situation de famille (marié, célibataire, parent unique...) et de la composition de la famille (nombre d'enfants...)

Afin de connaître le montant des sommes qui vous seront allouées lors des autres versements, **veuillez consulter notre brochure mise à jour chaque année: «le panier d'intégration, *sal klita*»**, elle est à votre disposition au bureau du ministère à l'aéroport même, où à l'un des bureaux du ministère de l'Intégration proche de votre domicile.

4. Vous recevrez également **un imprimé de prise en charge pour l'assurance médicale** gratuite accordée pendant les 6 premiers mois de l'*alya*. Cette prise en charge ne prendra effet qu'après **vous être inscrit à la poste**.

(Cf. chapitre de la brochure : Inscription à la Caisse-maladie et à l'Assurance médicale).

5. Enfin le dernier document remis sera sous forme d'un "bon pour un transport gratuit" de l'aéroport à votre lieu de résidence.

Bagages et douane

Durant vos formalités vos bagages sont arrivés. Après les avoir récupérés, il vous faut passer la douane.



Si vous n'avez rien à déclarer vous emprunterez la **ligne verte**.
Si vous transportez de l'électroménager d'une valeur de plus de 200 dollars, vous devez les déclarer et passer **la ligne rouge**.
Certains appareils comme un DVD, une caméra, une télévision, un ordinateur ... seront pour vous, nouvel immigrant, exempts de taxes douanières et inscrits sur votre carte d'immigrant (à raison d'un appareil par famille).

Attention ! Si vous êtes pris en train de passer la ligne verte sans avoir déclaré des articles sujets au contrôle des douanes, vous serez astreint à payer les taxes douanières et une amende !

La sortie – le taxi

Vous pouvez maintenant utiliser votre bon de transport gratuit, vous le remettrez au chauffeur qui vous conduira à votre domicile.

A vous de charger et décharger les bagages.

Notez bien que les bagages sont limités à 3 par personne. Chaque bagage en plus sera transporté à vos frais.



Les premiers pas: liste des démarches

Ci-dessous, une liste détaillée des premières démarches que vous aurez à faire durant les deux à trois premières semaines qui suivent votre arrivée en Israël.

1. Ouvrir un compte bancaire
2. Inscription à l'Assurance maladie (à la poste) et à la caisse-maladie
3. Prendre rendez-vous avec votre conseillère en intégration, *ioetset klita icht*.
4. Inscription à un *oulpan* d'hébreu (avec l'aide de la conseillère)
5. Demande de la carte d'identité, *téoudat zéout*, auprès du ministère de l'Intérieur, *misrad a Pnim*.
6. Inscription des enfants en maternelle, et/ou à l'école (avec l'aide de la conseillère)
7. Allocation logement, *siova bé skhar dira*
8. Si vous êtes étudiant, consulter l'Office des Etudiants, *minhal a stoudentim*, du ministère de l'Intégration.
9. Demande de passeport temporaire, *téoudat maavar*

1. Ouverture d'un compte bancaire

Il est inutile de se précipiter dès le lendemain chez votre conseillère personnelle en intégration car vos coordonnées enregistrées au ministère de l'intégration (de l'aéroport) ainsi qu'au ministère de l'Intérieur, ne figureront pas tout de suite sur l'ordinateur de votre conseillère, aussi nous vous conseillons de commencer par chercher une banque afin d'y ouvrir un compte:

Vu le nombre de banques que compte notre si petit pays, vous n'aurez que l'embarras du choix.

Prenez conseil auprès d'amis ou de la famille afin de choisir celle qui vous conviendra le mieux, en tenant compte de sa



localisation (agence proche de votre domicile par exemple, ou bien placée en centre ville) et des frais bancaires qu'elle prélève.

Le choix de la banque accompli, c'est muni de votre **carte d'immigrant, téoudat olé, de votre numéro d'identité, et de votre passeport que** vous ouvrirez un **compte courant, over va chay**. Vous montrerez à l'employé de la banque votre « attestation » de virement bancaire qui vous a été remis à l'aéroport et pourrez ainsi percevoir cet argent.

Vous ouvrirez également un **compte en devises étrangères spécial pour nouveaux immigrants, matak h pikadon olé**, afin d'y déposer les éventuelles devises que vous transportez.

A savoir: ce compte sera exempt d'impôts sur les intérêts perçus pendant 20 ans.

Dans pratiquement chaque banque vous trouverez au moins une personne parlant français, profitez-en pour vous faire expliquer les taux d'intérêts annuels dont vous bénéficierez en bloquant votre argent.

Ne pas oublier que l'ouverture d'un compte joint nécessite la présence des 2 conjoints à la banque pour dépôt de signature.

2. Inscription à l'assurance-maladie (à la poste) et à la caisse maladie

Dans un premier temps renseignez vous, auprès de vos proches ou de votre famille, afin de savoir à quelle caisse maladie ils sont inscrits et s'ils en sont satisfaits, cela vous aidera à choisir parmi les 4 caisses que compte le pays.

Rappelons qu'en Israël on compte quatre caisses maladie, *koupot holim* :

Klalit, Léoumit, Maccabi et Méhouhédet.

-Inscription et paiement de l'assurance-maladie

Souvenez-vous, à l'aéroport au bureau du ministère, l'un des documents qui vous a été remis était un imprimé de prise en



charge, *afnaya* pour 6 mois d'assurance-maladie gratuite. Elle est octroyée aux nouveaux immigrants qui ne travaillent pas.

Muni de ce document et de votre carte d'immigrant, vous devez vous rendre au **bureau de poste le plus proche de votre domicile**.

Vous indiquerez à l'employé de la poste à quelle caisse maladie vous désirez vous inscrire.

L'inscription est payante pour chaque adulte de la famille de plus de 18 ans.

Les enfants de moins de 18 ans seront inscrits avec leurs parents.

Vous devez apposer votre signature sur l'imprimé d'inscription à l'assurance maladie et vous y inscrirez le nom de la Caisse maladie choisie.

L'employé vous remettra une photocopie de cet imprimé.

Important !

Votre assurance-maladie ne rentrera en vigueur **qu'après avoir effectué votre inscription à la poste**, occupez-vous en rapidement afin de bénéficier d'une couverture médicale.

-Inscription au bureau de la Caisse-maladie

Vous vous rendez par la suite au **bureau de la Caisse maladie choisie** avec la photocopie de l'imprimé qui vous a été remis à la poste et muni de votre carte d'immigrant, *téoudat olé* afin de vous inscrire.

Il vous sera remis dans un premier temps une **carte de membre provisoire**.

Par la suite une **carte magnétique définitive de membre** de la caisse sera acheminée par la poste pour chacun des membres de la famille.

Si vous le désirez, par l'intermédiaire de la caisse maladie vous pourrez également vous inscrire (moyennant paiement) à une



assurance complémentaire, *bitouah mashlim*, vous donnant droit à une couverture médicale plus large.

Renseignez-vous auprès de votre caisse.

Sachez que vous ne pourrez changer de caisse maladie, *koupat holim* qu'après une année passée dans la première caisse.

Pour plus de détails, consultez notre dépliant sur l'inscription à l'Assurance-maladie.

Attention!

En cas de non inscription et de problème médical quelconque, vous risquez de vous exposer inutilement à de fortes dépenses.

Si vous n'avez pas eu le temps de vous inscrire à une caisse-maladie et que survient un problème médical, écrivez, faxez ou téléphonez à l'adresse ci-dessous:

Bureau des plaintes du ministère de la Santé

29 rue Rivka, Jérusalem

Tel: 02-5681234, Fax: 02-6714308

Le standard fonctionne tous les jours (sauf le vendredi et le samedi) de 13h à 15h au numéro: 02-5681257

Adresse électronique: kvilot@moh.health.gov.il

3. Première visite au bureau du ministère de l'intégration de votre ville, rencontre avec votre conseillère personnelle en intégration, *ioyetset klita ichit*.

Dès l'ouverture du compte effectué, **téléphonez à votre conseillère en intégration au ministère de l'intégration de votre ville afin de prendre rendez-vous avec elle.**

Voir adresses et numéros de téléphone des différents bureaux du ministère en fin de brochure.



Lors de votre entretien avec la conseillère, vous lui transmettez les coordonnées de votre compte bancaire : le nom et l'adresse de la banque ainsi que le n° du compte.

Les versements du *sal klita* s'effectueront directement par virement bancaire sur votre compte.

Votre conseillère servira de lien entre l'Administration (avec un grand A) et vous. Elle fera valoir vos droits de nouvel immigrant et vous **guidera** dans les démarches suivantes :

- Inscription à un centre d'apprentissage de l'hébreu, *oulpan*
- Conseils pour l'inscription des enfants (crèche, jardin d'enfants, école, lycée...)
- Aide à l'obtention d'une réduction pour le jardin d'enfants ou l'école
- Aide pour l'obtention de cours de soutien aux enfants scolarisés, *shiouré ezer*
- C'est également chez elle que vous pointerez pour l'obtention après l'*oulpan* du complément aux revenus insuffisants, dans le cas où vous n'aurez pas trouvé de travail. Cette allocation pourra être perçue jusqu'à la fin de la première année d'intégration.

Remarque ! Les démarches à effectuer vous incombent, l'employée du ministère de l'intégration faisant office, comme son nom l'indique, de conseillère.

Ne pas oublier de vous munir de votre carte d'immigrant, *téoudat olé* à chacune de vos visites aux bureaux du ministère de l'intégration ainsi que dans tous les ministères et organismes gouvernementaux et auprès des banques.



4. Inscription à un centre d'apprentissage de l'hébreu, l'oulpan

L'intégration commence par une bonne connaissance de l'hébreu, aussi il est très important de s'inscrire à l'*oulpan* peu de temps après votre arrivée.

Pour vous aider dans la recherche d'un *oulpan* proche de votre domicile, la conseillère vous fournira la liste des centres agréés par le ministère de l'Intégration. Une fois inscrit à un *oulpan*, vous retournerez à nouveau au bureau du ministère muni de l'**imprimé d'inscription dûment signé** par les services administratifs de l'*oulpan*.

A prendre en compte:

La conseillère ne peut pas toujours vous garantir l'inscription à l'*oulpan* que vous avez spécifiquement demandé, à la date où vous l'avez demandé.

En effet, l'inscription est liée au nombre de places disponibles, et dépend de sessions d'ouverture de l'*oulpan*.

Attention:

Le droit à un *oulpan* gratuit s'étend aux 18 mois maximum qui suivent la date de l'*alya*.

Si vous êtes étudiant, l'inscription à un *oulpan* universitaire se fait par l'intermédiaire de l'Office des étudiants, *haminhal le studentim olim*, du ministère de l'Intégration.

Pour plus de renseignements concernant la liste et l'emplacement des *oulpanim*, veuillez consulter notre brochure en français : « Guide des *oulpanim* ».

5. Demande de carte d'identité permanente, téoudat zéout, auprès du ministère de l'Intérieur, misrad a pnim.

Lors de votre arrivée en Israël au bureau du ministère de l'Intégration de l'aéroport, vous avez été immatriculé et



recensé dans le « registre des populations » du pays. Il vous a été remis un certificat d'identité provisoire comportant votre n° d'immatriculation, provenant du ministère de l'Intérieur, *misrad a pnim*.

Vous devez maintenant vous rendre au ministère de l'Intérieur afin de déposer une demande de **carte d'identité définitive**, *téoudat zéout*.

Avant de vous y rendre, veuillez vous munir des documents suivants:

- Carte d'immigrant, *téoudat olé*
- Imprimé d'identité provisoire, qui vous a été remis à l'aéroport
- Certificat de judéité ou certificat de mariage, *kétouba* (la vôtre si vous êtes marié, ou celle de vos parents si vous êtes célibataire)
- Acte de divorce religieux, s'il y a lieu
- Passeports de tous les membres de la famille
- 2 photos d'identité
- de l'argent liquide pour frais de dossier

La poste vous avertira de l'arrivée de votre carte d'identité, elle sera à retirer au bureau de poste le plus proche de votre domicile dans un délai de 15 jours à 3 semaines qui suit la demande.

Elle arrivera avec accusé de réception, et vous serez le seul à pouvoir la retirer.

Se renseigner par téléphone au bureau du ministère de l'Intérieur de votre ville pour de plus amples détails (notamment sur la somme à payer).

Sachez que : le citoyen israélien, âgé de 16 ans et plus, est tenu de porter en permanence sur lui sa carte d'identité.



6. Inscription des enfants (à la crèche, au jardin d'enfants, à l'école primaire ou secondaire)

L'inscription se fait généralement au bureau du département de l'éducation de la mairie de votre ville.

N'oubliez pas de vous munir des documents suivants :

- la carte d'immigrant, *téoudat olé*, mentionnant votre adresse actuelle
- le contrat de location de votre appartement, ou le contrat d'achat
- la carte d'identité (provisoire ou définitive) des 2 parents
- le certificat de naissance de chacun des enfants que vous désirez inscrire
- la traduction du dernier carnet de notes de l'enfant (ou des enfants)

D'autres documents peuvent vous être exigés. Afin de vérifier que vous êtes bien en possession des documents demandés, téléphonez avant votre visite au bureau du département de l'éducation de votre mairie.

Composez le 106 qui est le numéro de la mairie.

Si vous avez des enfants âgés de 3 mois à 2 ans, vous pouvez les inscrire dans une des crèches proches de votre domicile et convenant à vos idées en matière de pratique religieuse (ou non).

Citons celles des associations Naamat (laïc) de la Wizo (traditionnaliste) ou de Emouna (religieux).

Rappelons que le choix de l'école et donc du courant religieux dont elle dépend, vous incombe.

Notez que si vous inscrivez votre enfant dans une école gouvernementale laïque ou religieuse, *mamlakhti* ou *mamlakhti dati*, votre enfant sera inscrit dans le quartier où vous résidez.

Pour plus de renseignements sur le système scolaire en Israël nous vous conseillons de lire attentivement la brochure



« L'éducation » publiée par nos services, au département des publications du ministère de l'Intégration. (cf liste de nos publications à la fin de cette brochure).

Demande de bourse d'études pour les familles monoparentales

Le parent unique recevant les allocations familiales du *Bitouah Léoumi* peut faire une demande de bourse d'études, *maanak limoudim* du *Bitouah Léoumi* pour son ou ses enfants âgés de 6 à 14 ans. Cette bourse est destinée à faire face aux dépenses occasionnées par les frais de scolarité.

Pour plus de détails sur la bourse d'études, adressez-vous au bureau de l'Assurance Nationale, *Bitouah Léoumi* de votre ville.

7. Allocations logement, *sioua bé skhar dira*

Attention!

L'aide au loyer est comprise dans le *sal klita* pour la première année d'intégration.

Vous ne recevrez l'aide au logement proprement dite qu'à partir du 13^{ème} mois qui suit l'*alya*.

8. L'Office des étudiants, *haminhal a lé studentim olim*

Si vous êtes étudiant et désirez commencer (ou poursuivre) des études supérieures vous devrez contacter l'Office des étudiants. Cet organisme dépend à la fois du ministère de l'Intégration et du département de l'Agence juive.

Il est responsable de la prise en charge des étudiants nouveaux immigrants pour le financement des études (jusqu'à 3 ans), assure un service de conseil et d'orientation sur les possibilités d'études en Israël, finance des cours de soutien, organise des activités sociales et culturelles, offre une assistance psychologique et peut octroyer des prêts pour étudiants en difficulté.



Afin de bénéficier de tous ces services il faut répondre aux critères d'admission de l'Office.

9. Demande de "passeport temporaire", *téoudat maavar*

Pour toute sortie d'Israël, vous devrez vous rendre au ministère de l'intérieur afin de demander un "passeport temporaire" appelé *téoudat maavar*. En effet, vous n'obtiendrez un passeport israélien qu'au bout d'un an de séjour dans le pays et après en avoir fait la demande auprès des bureaux du ministère de l'Intérieur.



N'oubliez pas ...

Durant ces deux premiers mois de votre intégration vous avez effectué **presque** toutes les démarches administratives, mais il vous en reste encore quelques unes :

- Points de dégrèvements pour les impôts

Lorsque aurez terminé votre *oulpan*, si vous avez trouvé un emploi, rendez vous au bureau des impôts, *mass akhnassa* afin que l'on tienne compte des points de dégrèvements auxquels vous avez droit en tant que nouvel immigrant.

Pour plus de détails consulter notre brochure « l'emploi »

- Réduction importante de la taxe locative durant la première année

Rendez-vous au bureau de la mairie, *yria*, de votre ville afin de recevoir la réduction à laquelle vous avez droit dans la première année de votre *alya* concernant la taxe locative, *arnona*.

- Changement de permis de conduire

Vous ne pourrez circuler avec le **permis de conduire** de votre pays d'origine que pendant les **12 premiers mois de votre alya**. Procédez au changement de votre ancien permis de conduire contre un permis de conduire israélien en vous adressant au bureau des permis de conduire, *misrad a richouye*, du ministère des transports, ce changement ne pourra se faire que durant les trois premières années de votre *alya*.

Vous devrez vous soumettre à un petit examen de conduite.

Pour plus de détails, consultez les brochures gratuites «le Guide de l'*alya* » et " Les transports", éditées par notre département des publications du ministère de l'Intégration. Cf liste des publications en Français à la fin de cette brochure.



- En cas de problème grave

Si vous avez de graves problèmes financiers ou des problèmes de santé, parlez en avec votre conseillère personnelle en intégration qui vous mettra en contact avec une assistante sociale de la mairie de votre ville.

- Changement dans votre situation familiale

Vous vous êtes marié après votre *alya*, vous avez eu un enfant en Israël...

Veillez en avvertir votre conseillère personnelle en intégration.

- Perception des allocations familiales

Si vous avez un enfant (ou plus), **les allocations familiales vous seront versées automatiquement en début de mois directement sur votre compte par l'Assurance Nationale, *bitouah léoumi***. L'allocation est attribuée pour chaque enfant de moins de 18 ans.

- Allocation attribuée à l'enfant invalide, *guimla lé-yéled nékhé*

Si vous avez un enfant handicapé, avec l'aide de votre conseillère en intégration, vous vérifierez auprès de l'Assurance nationale, *Bitouah Léoumi*, s'il a droit à une allocation mensuelle. Cette allocation est fonction du pourcentage d'invalidité fixé par l'Assurance nationale. La somme attribuée peut varier entre 30% et 120% de l'allocation invalidité maximale suivant le degré d'invalidité de l'enfant.

-Inscription au centre de médecine familiale pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 4 ans, *tahanat a briout la em vé la yéled*.

Si vous attendez un heureux évènement ou (et) si vous êtes parent d'un (ou plusieurs) enfant de moins de 4 ans, vous êtes tenu de vous inscrire au centre de médecine familiale le plus proche de votre domicile.



La conseillère en intégration vous aidera à trouver le centre le plus proche de votre domicile.

Avant de vous y rendre, n'oubliez pas d'emporter les documents suivants :

- carte d'identité (ou carte d'identité provisoire)
- certificats de naissance de(s) l'enfant(s)
- carnet(s) de santé de(s) enfant(s) où figurent les dates des vaccins effectués
- si vous avez commencé votre grossesse en France, prenez avec vous les échographies effectuées, ou tout autre acte médical (analyses...) effectué avant votre arrivée en Israël.

En espérant que cette brochure vous soit venue en aide durant les premiers pas de votre intégration, recevez tous nos voeux de pleine réussite en Israël !



Adresses utiles

Téléphone/Fax

Numéros d'urgence

Police :	100
Maguen David Adom :	101
Pompiers :	102
Santé mentale, n° de secours :	1201
Violence familiale :	1-800-220 000
Viol et agression sexuelle :	1202
Numéro régional :	106

Ministère de l'Intégration

Centre d'informations téléphoniques fonctionnant 24h sur 24
(hormis chabbat et fêtes): 03-973 33 33

Site internet: www.klita.gov.il

Adresse électronique: info@moia.gov.il

Siège du Ministère

Hakyria (Cité Ben-Gourion)

2 rue Kaplan

Bâtiment 2, Jérusalem 91950 02-675 26 11

P.O.B. 13061, Jérusalem 91130

Dépt. des Publications (section française)

B.P. 13061 Jérusalem 91130 02-621 45 16

15 rue Hillel Télé-Fax: 02-624 15 85

Jérusalem 94581

Emploi 02- 675 26 40

Logement 02-675 26 83



Adresse	Téléphone/Fax
Office des Etudiants 15 rue Hillel, Jérusalem	02-621 45 39
Affaires sociales	02-675 26 24
Département des Oulpanim	02-675 26 33
Constitution d'entreprises (<i>iazamot</i>)	02-675 27 91
Centre d'intégration des scientifiques:	
Domaine de la Technologie et des Sciences exactes nunub@moia.gov.il	02-621 46 58
Domaine des Sciences Sociales et S. Humaines yannag@moia.gov.il	02-621 46 64
Domaine des Sciences de la vie et de la Médecine elab@moia.gov.il	02-621 46 54
Citoyens de retour	02-675 03 65
Réclamations	02-675 27 65 Fax : 02-675 27 41



Adresse Téléphone/Fax

Les différentes divisions du Ministère

Jérusalem

Bureau central

15 rue Hillel,

Jérusalem 94581

1599 500 923

02-621 45 55

Office des étudiants:

02-621 45 76

Région de Jérusalem et du Sud

17 rue Zalman Chazar,

Beercheva

08-626 12 15/6

15 rue Hillel

Jérusalem

02-621 45 55, 1 599 500 923

1 rue Ha-Avoda

Ashkelon

1 599 500 923

10 rue Acheva

Beit-Shemesh

02-990 31 02

Kyriat Arba

02-996 95 55

5 sdérot Lakhich

Kyriat Gat

08-687 86 62

fax: 08-687 86 60

rue Jabotinsky, 2^{ème} étage

Kyriat Malakhi

08-858 16 88



Adresse	Téléphone/Fax
1 rue Tiltan Modiin	08-972 61 98 fax:08-970 75 28

Région de Tel-Aviv et du Centre

Bureau central 6 rue Malkat Esther Tel-Aviv 64398	1 599 500 901 Fax: 03-520 91 53
--	------------------------------------

Bureaux locaux:

Bd. Begin, Centre Tsimer Kyriat Memshala Ashdod	1 599 500 914 08-854 60 00 Fax: 08-866 80 30
--	--

36 rue Eilat Holon	1 599 500 908 Fax: 03-505 69 97
------------------------------	------------------------------------

3 rue Israel Galil Rishon lé-Tsion	1 599 500 910 Fax: 03-952 58 93
--	------------------------------------

Sharon, 23 rue ha Ta'ach Kfar Saba	1 599 500 906 Fax: 09-766 35 15
--	------------------------------------

12 rue Binyamin Rehovot	08-937 80 00 Fax: 08-939 02 56
-----------------------------------	-----------------------------------

26 rue a Histadrout Petah Tikva	1 599 500 907 Fax: 08-931 26 06
---	------------------------------------

3 rue Bareket Natanya	1 599 500 905 Fax: 09-862 94 35
---------------------------------	------------------------------------



Adresse Téléphone/Fax

Région de Haïfa et du Nord:

Bureau central

15 Bld. Palyam, Bat. aleph 04-863 11 11
Haïfa 33095 Fax: 04-863 11 10

Bureaux locaux

bat. Beth 15 aleph Palyam 1 599 500
Haïfa Fax 04- 863 23 36

7 rue HaMeyassdim 1 599 500 902
Kyriat Bialik Fax 04-874 29 57

Bat Big, zone industrielle 1 599 500 920
Carmiel Fax 04-958 08 75

52 rue Hamlakha, Lev Hassakim 1 599 500 903
Nazareth fax: 04-656 40 19

13 rue Hillel Yaffe 1 599 500
Hadera fax: 610 84 17

47 rue HaShomer 04-672 03 99
Tibériade Fax 04-671 70 61

45 rue HaNitsanim Tel/Fax 04-654 03 31
Migdal Haémek

9 derekh aatstvaout 04-995 04 00
Nahariya fax.04-995 04 04



Adresse	Téléphone/Fax
34 rue Yehoshea Afoula	04-609 83 00 Fax 04-609 83 05
PlaceTsahal Binian Tsahour Kyriat Shmona	04-681 84 00 Fax 04-681 84 05
canyon share a ir, 2ème étage Safed	04-692 02 18 fax: 04-582 05 71
302 rue Maale HaBanim Maalot	04-907 83 11 Fax 04-907 83 12

Informations sur l'arrivée des olim :

Aéroport Ben Gourion
Bureau du ministère de l'Intégration 03-997 41 11

Bitouah Léoumi, Assurance nationale

Centre national de renseignements téléphoniques:
*6050 ou 1 222 6050

Bureau principal:

13 Bd Weizman 02-670 92 11
Jérusalem

Bureaux locaux:

4 rue Ben Shétah 02-675 55 55
Jérusalem

17 rue Yitsack Sadé (coin rue mesguer) 03-625 00 00
Tel-Aviv



Adresse	Téléphone/Fax
47 Bd Hameguinim Haïfa	04-854 41 11
6 Kyriat Wolfson Beershéva 84896	08-629 53 11
Renseignements téléphoniques	08-936 96 96
68 Bd Herzl Netanya	09-860 27 77

Le Bitouah Léoumi a des bureaux dans la plupart des localités du pays.

Site Internet: www.btl.gov.il

Caisses-maladie

Koupat holim Clalit:

www.clalit.co.il

La ligne nationale d'informations téléphoniques fonctionne
24h sur 24 *2700/ 1 222 700

Réclamations du public:

Région Centre	03-968 76 65
Jerusalem	02-666 11 11
Région Nord	04-655 72 49
Région Sud	08-620 75 13

Koupat holim Maccabi

www.maccabi-health.co.il

La ligne nationale d'informations téléphoniques fonctionne
24h sur 24 *3555/ 1 700 50 5353



Adresse	Téléphone/Fax
Réclamations du public: pniot@mac.org.il	03-514 35 01

Koupat holim Leoumit

www.leumit.co.il

Ligne d'informations téléphoniques 1 700 507 507

Réclamations du public:

7 rehov Har Tov, Har Hotsvim, Jérusalem	02-572 23 32
Haifa	04-8479216
Beercheva	08-626 76 66
Tel-Aviv	03-694 96 14

Koupat holim Mehouhedet

www.meheuhedet.co.il

Ligne d'informations téléphoniques 1 222 38 33 ou *3833

Réclamations du public:

124 rehov Ibn Gvirol fax: 03-523 53 35

Ministère du Travail, de l'industrie et du Commerce

www.tamas.co.il

5 rue Banque Israël, Bat Généri 02-666 20 00
Jérusalem

Délégué à la défense du consommateur
au ministère: 02-666 25 90
site internet: www.moit.gov.il



Adresse

Téléphone/Fax

L'Office pour l'emploi, Lishka ha-taassouka

www.taasuka.co.il

Jérusalem

02-624 53 34/5

Bat de la gare centrale des autobus, *Binian chel a tahana mercazit*

224 rue Yaffo

02-501 31 11

125 derekh Menahem Begin

03-763 41 11

Tel-Aviv

32 rue Perets

04-813 66 00

Haïfa

4 rue Atikva, Kyriat memchala

08-626 41 64

Beerchéva

e-mail : pniot@molsa.gov.il

Ministère de l'Intérieur, Misrad Ha-pnim

www.pnim.gov.il

Centre national de renseignements téléphoniques:

1 222 34 50 *3450

2 rue Kaplan, Kyriat Hamemchala

02-670 14 12

Jérusalem



Adresse Téléphone/Fax

**Bureaux des registres des populations,
minhal a Hokhloussin**

125 derekh Menahem Begin 03-763 25 00

Tel-Aviv

15 rue Palyam 04-863 33 20

Kyriat Hamemchala

Haïfa

4 rue atikva 08-626 38 40

Kyriat Hamemchala

Beershéva

E-mail : pniot@moin.gov.il

Pour plus de détails sur l'adresse du bureau de votre ville,
téléphonez aux renseignements municipaux en composant le
106.

Bureaux des Douanes, mekhès

www.mof.gov.il/customs

Bureau central

66 rue Kanfei Nesharin 02-654 55 55

Jérusalem

125 derekh Menakhem Begin 03-763 33 33

Tel-Aviv - Yafo

Aéroport Ben Gourion

Beit Hamekhess 03-975 11 11

Lod



Adresse	Téléphone/Fax
3 Shaar Hanamal Haïfa	04-835 48 11
Beit Oshira, 1 rue Shazar Beershéva	08-629 35 55
BP 131 Eilat, port	08-638 38 88

Pour plus de détails sur l'adresse du bureau de votre ville, téléphonez aux renseignements municipaux en composant le 106.

Ministère de l'Education, Misrad Hahinoukh

Site Internet : www.education.gov.il

E-mail : info@education.gov.il

Centre national de renseignements téléphoniques:

1 800 250 025

Jérusalem Bureau central

2 rue Dvora Hanevia, 95104 02-560 22 22

Ligne verte pour les olim (gratuite) 1 800 222 002

2 rue a chelocham yad Eliaou 03-689 66 66

Tel-Aviv

kyriat a memchala 15 rue palyam 04-863 26 66

Haïfa

15 Derekh Hanessiim 08-626 33 33

Beershéva



Adresse

Téléphone/Fax

Bureau pour l'évaluation des diplômes de l'étranger

www.education.gov.il

2 rue Dvorah a nevia

Jérusalem

Réception du public les lundis et mercredis de 10h à 13h

Standard téléphonique les dimanches, mardi, jeudi de 8h30 à 13h 02-560 28 53

15 rue Palyam

Haifa

Réception du public les lundis, mardis, mercredis de 13h30 à 16h

Standard téléphonique le mardi de 13h30 à 16h:

04-863 25 66

4 rue atikva

08-626 32 55

Beercheva

Réception du public et standard téléphonique les lundis et mercredis de 8h30 à 12h

Cnef: Centre national des étudiants francophones d'Israël

Tel: 02-622 26 25

cnef@cnef.org.il

Il y a des bureaux de recrutement dans d'autres villes

Site Internet : www.aka.idf.il

Ambassade de France

112 Promenade Herbert Samuel BP 3480

Tel-Aviv

03-520 83 00



Adresse Téléphone/Fax

Consulat de France

5 rue Paul Emile Botta

02-625 94 81

Jérusalem

www.consulfrance-jerusalem.org

Associations de nouveaux immigrants

Unifan: Union des Juifs de France et d'Afrique du Nord

11 Kikar Ha atsamaout

09-862 56 94

Natanya

Rue Sinai 08-856 35 81

Ashdod

Association AMI

Bureaux en France:

01 72 29 64 41

Il est à noter que cette association organise à Paris des cours d'oulpan

Bureaux en Israël

25 rue keren a Yessod

02- 623 57 88

Jérusalem 94188

Email: info@ami-israel.org

L' Association des volontaires francophones d'Israël (Natanya)

HAMITSIM

Site internet: terredisrael.com

Site très intéressant et très diversifié, donnant des informations très utiles aux nouveaux immigrants.



Adresse Téléphone/Fax

Fondation LEAVI

25 rue Hemek Refaïm

BP 8785

02-566 04 89

Jérusalem 91086

Site: www.leavi.com

Association Démocratique des français de l'étranger – ADFI

Afin de connaître vos droits en tant que français résidant à l'étranger

2/11 rue hey beyar

Tel: 972 3 695 57 80

62093 Tel-Aviv

Email: contact@adfi.org

Site internet: www.adfi.org

Commissaire aux plaintes, Bureau du Contrôleur de l'Etat Netsivout tlounot ha-tsibour, Misrad Mevaker Hamedina

www.mevaker.gov.il

mevaker@mevaker.gov.il

12 rue Beit ha-defous

Tel: 02- 666 50 50

Jérusalem

19 rue ha-arbaa, Bat. Tikhon

Tel: 03-684 40 00

Tel-Aviv

12 rue Omar Elkaïam

Tel: 04-860 44 44

Haïfa



Adresse

Téléphone/Fax

**Association israélienne des consommateurs
(indépendante) *Hamoatsa haisraelit létsakhanout***

www.consumers.org/il

moatza@consumers.org.il

76 rue Maza

03-560 46 71/2

Tel-Aviv 61200

Fax: 03-624 10 35

82 sdérot Haatsmaout

04-863 10 85

Haïfa

Défense du consommateur

Ha-réshout lé-tsarkhanout chel Ha-histadrout

93 rue Arlosorov, Byniane Ha-Histadrout

Tel-Aviv 62098

03-692 18 34

45 rue HaHalouts

04-862 59 88

Haïfa

7 Shavei Sion

08-856 04 11

Ashdod

Il existe d'autres bureaux en Israël.



Publications en Français

Vous êtes intéressé par l'une (ou même plusieurs) de nos brochures, elle vous parviendra gratuitement si vous remplissez le bordereau au bas de cette page

Publications de base:

- Guide de l'olé
- Conditions générales de l'emploi
- L'éducation en Israël
- Les services médicaux en Israël
- L'immigrant et le service militaire
- Logement
- Bitouah Léoumi (Assurance Nationale)
- Guide des oulpanim
- Les retraités
- Prendre soin de sa santé
- Les transports
- Le cycle de la vie
- Information à l'intention des handicapés
- Centres d'orientation professionnelle
- Panier d'intégration, «sal klita»
- Information à l'intention des élèves nouveaux immigrants
- Adresses et numéros de téléphones concernant la conversion
- A qui s'adresser?
- L'agenda du nouvel immigrant
- Inscription à la Caisse-maladie
- Carte d'Israël

Conditions d'emploi des:

- Juristes
- Médecins et dentistes
- Enseignants
- Infirmières
- Sportifs
- Scientifiques et chercheurs

Adressez votre demande au:

Ministère de l'Intégration

Dept des publications, section française

15 rue Hillel, Jérusalem 94581

Fax: 02-624 15 85

המשרד לקליטת העלייה

אגף מידע ופרסום

רח' הלל 15, ירושלים 94581

פקס: 02-624 15 85

Nom et prénom _____

Adresse _____

Code postal _____



QUESTIONNAIRE

Cinq minutes de votre temps!

Dans le but d'améliorer notre service, nous vous serions gré de bien vouloir répondre au questionnaire suivant.

1. Où avez vous reçu notre brochure?

A l'aéroport Au ministère de l'Intégration Autre (précisez)

2. Cette brochure vous a-t-elle fourni l'information nécessaire (note de 1 à 5) 1 2 3 4 5

3. Veuillez noter de 1 à 5 (5 étant la note la plus élevée) la qualité de la brochure :

Clarté du texte 1 2 3 4 5

Niveau d'explication suffisant 1 2 3 4 5

Conception graphique (design) 1 2 3 4 5

Utilisation pratique 1 2 3 4 5

Les informations de ce questionnaire resteront anonymes et serviront à des fins statistiques internes au ministère, merci de bien vouloir y répondre.

Profession _____ sexe M F Age _____

Pays d'origine _____ Date d'alya _____

Adresse _____ Date _____

Ministère de l'Intégration

Dept des publications, section française

15 rue Hillel, Jérusalem 94581

Fax: 02-624 15 85

המשרד לקליטת העלייה

אגף מידע ופרסום

רח' הלל 15, ירושלים 94581

פקס: 02-624 15 85



צ'רפת'ת

צעדים ראשונים



המשרד
לקליטת
העלייה



מדינת ישראל

הופק על ידי
אגף מידע ופרסום
המשרד לקליטת העלייה
רחוב הלל 15 ירושלים 94581
כל הזכויות שמורות ©
ירושלים

Dept. des Publications
Ministère de l'Intégration
Section française
15 rue Hillel, Jérusalem 94581
Tout Droits Réservés ©

www.moia.gov.il
e-mail: info@moia.gov.il